

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 18 septembre 2019**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE., M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, M. FOUILLOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (2) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM)

Membre excusé (5) : Mme AVENA, Mme HERVIEU, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 septembre 2019.

**Délibération n° : 23-2019**

**Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gériatrique - compte rendu des mois de janvier à juin 2019**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gériatrique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gériatrique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
1er semestre 2018	98 181,63 €	1154	85 €	24 466,77 €	170	144 €
2ème semestre 2018	102 954,37 €	1173	88 €	19044,47	136	140 €
<b>Total 2018</b>	<b>201 136,00 €</b>	<b>2327</b>	<b>86 €</b>	<b>43 511,24 €</b>	<b>306</b>	<b>142 €</b>
1er semestre 2019	102 032,88 €	1233	83 €	21 872,93 €	141	155 €

La nature des aides pour le premier semestre 2019 se décline comme suit :

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
<b>Subsistance</b>	51 325,00 €	50,3	846	60 €	3 500,00 €	16	51	68 €
<b>Logement</b>	26 559,59 €	26,03	142	187 €	8 209,30 €	37,53	40	205 €
<b>Santé-Handicap</b>	3 549,26 €	3,48	17	208 €	2 736,06 €	12,51	19	144 €
<b>Autres*</b>	20 599,03 €	20,19	228	90 €	7 427,57 €	33,96	31	239 €

\* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

Au cours du 1er semestre 2019 ce sont 123 905,81 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est stable par rapport au 1er semestre de l'année 2018.

**Plus précisément de janvier à juin 2019 service social général :**

➤ **le profil des bénéficiaires** : 50 % des demandes concernent des personnes âgées entre 31 et 50 ans et 30 % des demandes concernent des personnes âgées entre 51 et 62 ans. 20 % des demandeurs n'ont aucune ressource et les 2/3 ont des revenus < 350 €.

**Plus précisément de janvier à juin 2019 service social gérontologique :**

➤ **le profil des bénéficiaires** : 1/3 des demandeurs a des revenus inférieurs à 500 €, et 80 % inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse. 43 % des bénéficiaires des aides ont moins de 65 ans, soit avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

**Concernant les deux services sociaux :**

4 bénéficiaires sur 5 vivent seuls.

Si la mixité hommes/femmes caractérise le public aidé par le service social général, le public aidé par le service social gérontologique est composé aux 2/3 par des femmes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20190918-23\_2019-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2019  
Date de réception préfecture : 30/09/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité